

## Le 13 juillet 1772 - Congé de un an pour le Commissaire de Marine Provost.

===

Un document des Archives Nationales. A.N. Col E 343, dossier Provost, Jean-Mathieu, vue 341.

===

Pierre Poivre chevalier de l'ordre du Roy, intendant de la marine aux Isles de France et de Bourbon.

Sur les représentations qui nous ont été faites par M. Provost Commissaire de la marine, que des affaires indispensables l'appelloient en Europe, et sur la demande qu'il nous a faite de luy accorder un congé d'un an, nous avons cru devoir nous rendre à son invitation. En conséquence nous avons accordé et accordons audit Sieur Provost un congé d'un an, après lequel tems expiré, il voudra bien s'embarquer sur le premier bâtiment qui partira de France pour ces Isles pour venir reprendre ses fonctions.

Donné en notre hôtel à l'Isle de France sous le sceau de nos armes et le contreseing de notre secrétaire le treize juillet 1772.

Poivre

Par mondit Sieur

Challant de Belleval [Challan de Belval]

=====